

INSCRIPTION CANTINE et PERISCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

à remplir obligatoirement même si vous ne fréquentez pas régulièrement la cantine ou le périscolaire du soir pour y avoir accès occasionnellement et pour pouvoir fréquenter la garderie du matin.

Fournir l'attestation d'assurance responsabilité civile pour 2020/2021

Nom Prénom de l'enfant : _____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>
Date de naissance : ____/____/____	Ecole _____ Classe _____

Nom Prénom du père : _____

Profession du père : _____

 Travail _____  Domicile/Portable _____

Nom Prénom de la mère : _____

Profession de la mère : _____

 Travail _____  Domicile/Portable _____

Mariés Vie maritale Séparés Divorcés Veuf(ve) Pacsés

Il est nécessaire de produire tout document justifiant du type de garde appliqué à l'enfant, en cas de divorce ou de séparation. A défaut la garde sera considérée comme conjointe

Adresse mail : _____

Adresse courrier : _____

Factures par MAIL oui non

A fournir chaque année la photocopie de la dernière fiche de salaire de chaque parent si l'enfant fréquente la cantine plus de 2 jours par semaine.

ATTENTION Si vous souhaitez que votre enfant puisse fréquenter exceptionnellement dans l'année cantine, garderie du soir ou étude vous devez obligatoirement cocher la case occasionnellement pour une question de responsabilité.

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	Occasionnellement
Cantine					
Garderie du soir ou étude					

Pour les élémentaires: je souhaite que mon enfant sorte seul de l'école après l'étude oui non

Rendre ce formulaire vous donne accès à la garderie du matin facturée au présentiel sans réservation préalable que la fréquentation soit occasionnelle ou régulière.

Votre enfant bénéficie d'un **PAI** oui non motif(s):.....

Autre(s) informations concernant votre enfant (sans porc...., port des lunettes...) :

Nous soussignons (Je soussigné(e)),
 donnons(e) l'autorisation aux agents de la Commune de VENELLES, d'intervenir en cas d'accident de notre (mon) enfant, notamment à appeler un médecin ou les pompiers et à faire hospitaliser notre (mon) enfant en cas de nécessité. **Tout accident nécessitant l'intervention des pompiers entraînera un transfert à l'hôpital d'Aix-en-Provence sans exception.**

Fait à VENELLES, le _____
 Signature(s) précédée(s) de la Mention manuscrite "lu et approuvé"

**VERSO A REMPLIR
 OBLIGATOIREMENT**



HABILITEES A VENIR CHERCHER MON ENFANT A L'ECOLE ou A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

AUCUN ENFANT NE SERA CONFIE SUR SIMPLE APPEL TELEPHONIQUE

Je soussigné(e)représentant légal de l'enfant :

Nom Prénom.....

Ecole.....Classe.....

Autorise les personnes suivantes à venir chercher mon enfant à l'école, lors de l'interclasse cantine ou à la garderie du matin (si celui-ci est malade) ainsi qu'à la garderie du soir:

NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE

J'ai bien noté que ces personnes devront justifier de leur identité à l'adulte chargé de leur confier mon enfant et être âgées de 14 ans au moins.

! Les modifications de fréquentations peuvent être faites auprès du service ou via le portail famille, - jusqu'au mardi minuit de la semaine qui précède le changement pour la cantine - jusqu'à la veille minuit pour le lendemain pour les garderies ou l'étude, sans cela l'enfant restera facturé en fonction du tarif en vigueur et du planning renseigné.

Les modifications effectuées le jour même font l'objet d'un coupon de modification(s) journalière(s) exceptionnelle(s) et d'une facturation spécifique. Aucune modification ne sera prise en compte le jour même sans ce coupon renseigné et signé à donner aux agents le matin.

Lors de sortie scolaire à la journée, les enfants inscrits en Cantine le jour de la sortie ont automatiquement un pique-nique de prévu.

LES DOSSIERS DE DEMANDE DE DEGREVEMENT SONT A RETIRER ET A REDEPOSER AU CCAS

Votre inscription ne pourra être prise en compte qu'une fois le dossier complet, après production des documents nécessaires (attestation d'assurance et fiche(s) de salaire si besoin), une fois l'ensemble de vos anciennes factures acquittées.

Il est rappelé que la fréquentation de la cantine, des garderies et de l'étude surveillée implique l'acceptation sans réserve des règlements que vous pouvez consulter au service scolaire ou sur le site de la mairie venelles.fr (rubrique: vivre à Venelles, petite enfance et éducation)

Je soussigné(e) avoir pris connaissance du règlement intérieur cantine et du règlement intérieur garderies/étude

Fait à VENELLES, le

Signature(s) précédée(s) de la Mention manuscrite "lu et approuvé"